



Sud Collectivités Territoriales de Saint-Herblain
2 rue de l'hôtel de Ville 44800 Saint-Herblain

Monsieur Driss SAÏD
Adjoint au Personnel
BP 50167
44802 Saint-Herblain

Saint-Herblain, le 5 septembre 2023

Objet : Manque d'agent·es d'entretien

Monsieur Saïd,

La scolarité herblinoise en 2023 compte désormais 4 466 élèves répartis dans 15 groupes scolaires à Saint-Herblain.

Selon l'édition du 5 septembre du quotidien Ouest-France, Saint-Herblain aurait mis les petits plats dans les grands pour cette rentrée : une nouvelle organisation du service d'éducation portée par un budget de 360 000 € ; voilà qui semble rassurer parents et syndicats.

Cependant la réalité ne paraît pas aussi idyllique pour le syndicat SUD.

Nous avons été alertés par une situation préoccupante : **l'absence de 17 agent·es en charge de l'entretien dans les écoles herblinoises.**

- 5 dans le secteur Est
- 4 dans le secteur Centre
- 8 dans le secteur Nord

Nous sommes inquiets pour la santé de nos collègues qui se retrouvent à devoir gérer une charge de travail imprévue pour cette rentrée. Cette situation compromet la qualité de vie au travail pour l'ensemble des agent·es de la Ville de Saint-Herblain.

Dans ce contexte il apparaît essentiel de prendre des mesures urgentes afin de pallier ces nombreuses absences et garantir des conditions de travail acceptables pour tous les agent·es. La surcharge de travail actuelle augmente non seulement le risque d'épuisement professionnel, mais elle compromet également la qualité du service fourni pour les élèves, enseignant·es et Parents.

En conséquence, alors que la Ville de Saint-Herblain a manifestement investi dans l'éducation pour cette nouvelle année scolaire, il est impératif que ces efforts soient étendus à l'ensemble des services connexes, et notamment au service d'entretien. Il en va de la santé, de la sécurité et du bien-être de chacun·e au sein de nos groupes scolaires.

Nous demandons donc à la Ville de Saint-Herblain de trouver des solutions viables à court et à long terme. Des mesures telles que le recrutement temporaire de personnel, la réorganisation des tâches ou encore l'accès à des ressources supplémentaires doivent être sérieusement envisagées.

Dans l'attente d'une réponse rapide et d'actions concrètes de la part de la Ville, nous vous prions de croire, Monsieur l'Adjoint au Personnel, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le bureau de SUD

David JANNIN